



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 51414

## Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite interroger Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des critères d'attribution de la prestation spécifique dépendance. Les critères d'attribution ne prennent pas en compte certains handicaps lourds comme la cécité. En effet, ces personnes, passé un certain âge, peuvent éprouver de très grandes difficultés à assumer leur quotidien. Or, elles ont besoin d'être accompagnées dans leurs relations de tous les jours avec le monde extérieur et, pour ce faire, elles ont besoin d'aide. C'est pourquoi il faudrait que les critères de la PSD soient moins restrictifs afin que les non-voyants puissent en bénéficier. C'est pourquoi il souhaite qu'elle fasse apparaître la cécité comme critère de dépendance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Cazenave](#)

**Circonscription :** Isère (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51414

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2000, page 5482